

maladies différentes, les plus fréquentes étant la varioloïde 11 cas, la rougeole 108, les oreillons 13, pediculosis 28, et fièvre scarlatine 11; on constata également un cas de petite vérole et 7 cas d'influenza.

Le lazaret des lépreux de Tracadie, N.-B. avait, à la fin de l'année, 10 malades en traitement, dont 5 hommes et 5 femmes; depuis l'ouverture de ce lazaret ses pensionnaires n'avaient jamais été aussi peu nombreux. Il n'y a pas eu d'admission nouvelle, mais trois hôtes moururent, 2 hommes âgés de 67 et 64 ans et une femme âgée de 54 ans. Le lazaret de l'île D'Arcey, C. B. avait cinq lépreux, tous Chinois; l'un d'eux reçut son exeat et un nouveau pensionnaire fut admis.

*Service médical de l'immigration*.—Afin de s'assurer de leur santé physique et mentale, 63,990 immigrants furent examinés: sur ce nombre 736 durent être rejetés et 358 autres nécessitèrent un traitement médical ou chirurgical. En outre, on constata que 722 immigrants étaient atteints de déféctuosités légères, lesquelles furent mentionnées sur leur fiche individuelle en vue d'une surveillance ultérieure.

*Laboratoires d'analyse des aliments et des drogues*.—Au cours de l'année, 225 poursuites judiciaires ont été exercées pour contravention à la loi sur les aliments et les drogues, dont 203 ont reçu leur solution et 22 sont encore pendantes. L'adultération et la fraude revêtent une infinité de formes: environ 2,300 échantillons d'aliments, de boissons et de préparations médicinales ont été l'objet d'analyses; un seul des 225 prévenus fut acquitté.

*Opium et narcotiques*.—Pendant l'année, il a été émis 389 permis se divisant en quatre classes: permis d'importation, permis d'exportation, patentes de droguistes en gros et patentes de pharmaciens au détail, les autorisant à manufacturer; les droits perçus à ce sujet se sont élevés à \$3,850. La statistique des narcotiques importés pendant l'exercice financier terminé le 31 mars 1922 présente une réduction considérable sur les importations de l'année 1919, antérieurement à la création du ministère de la Santé; en voici quelques exemples, les chiffres de 1919 étant placés entre parenthèses; 1922, cocaïne 2,952 onces (12,333 onces); morphine 8,774 onces (30,087 onces); opium à l'état naturel 1,700 livres (34,263 livres.)

Une étroite surveillance est maintenue sur toutes les exportations et importations de narcotiques et le système de patentes et de permis permet au département de connaître à tout moment la quantité de ces drogues reçue par chaque pharmacien, vétérinaire, dentiste ou médecin canadien. Par ce moyen le département peut contrôler la disposition de ces drogues et s'assurer qu'il n'en est pas fait un usage contraire à la loi. Quoique le trafic illicite soit extrêmement difficile à réprimer, 835 condamnations ont été prononcées pendant l'année. On ne connaît que les chiffres des arrestations opérées par la police montée fédérale pendant l'exercice financier pour violation de cette loi, mais pendant l'année judiciaire terminée le 30 septembre 1921, il y eut au total 1,864 poursuites, y compris les 669 à l'instigation de la police fédérale.